

# Déclaration accident en ligne Athlétisme

Bonjour,

Suite à une migration de notre système informatique et l'adoption d'un nouveau logiciel nous ne sommes plus en mesure d'enregistrer les déclarations « papier ».

Par conséquent, nous vous remercions d'effectuer votre déclaration d'accident en ligne sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme :

<https://federation-sport.aiac.fr/declaration/declarationSinistre.aspx?fkFed=1>

Vous recevrez par retour de mail un accusé réception, la référence du dossier et la liste des documents que vous devrez nous adresser par la suite.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

***NB : Si la personne effectuant la déclaration n'est pas la victime, nous vous remercions de nous communiquer son adresse mail.***

Cordialement,

**Sandrine MORINI**

**Gestionnaire Indemnisations**

[s.morini@aiac.fr](mailto:s.morini@aiac.fr)

**aiac**

01 44 53 28 51  
14, rue de Clichy  
75009 Paris  
[www.aiac.fr](http://www.aiac.fr)

Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce, Société de courtage d'assurance selon le b) de l'article L.520-1 du Code des assurances - SA au capital de 300 000€ - SIREN 784 199 291 – RCS Paris - N° ORIAS 07 005 935 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Service réclamations AIAC, 14 rue de Clichy 75009 Paris – [reclamation@aiac.fr](mailto:reclamation@aiac.fr) - Soumis au Contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant directement à notre service informatique.